Image not found or type unknown

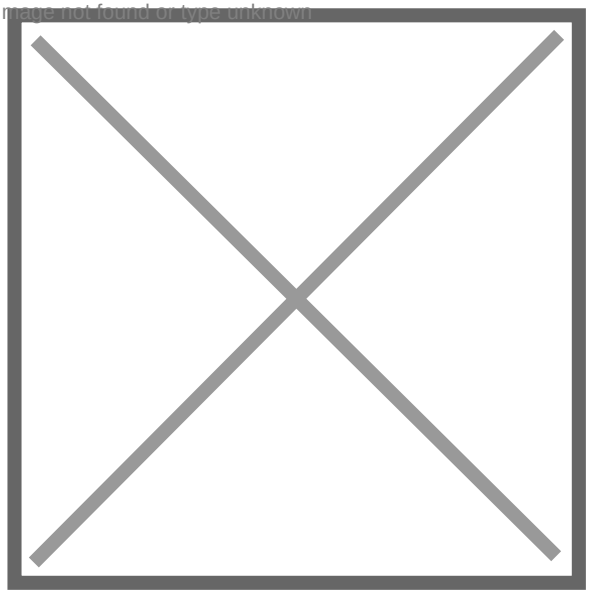

Après un Congés parental

Par **GEF59**, le **29/11/2012** à **21:06**

Bonsoir,

Je suis secrétaire, j'ai pris un congé parental de 2 ans et demi, ma reprise de travail doit s'effectuer le 21/01/2013. Pendant mon absence, une personne était présente à mi-temps pour effectuer mon travail. Mon patron vient de me demander s'il était faisable de reprendre mon activité à mi-temps au lieu de mes 35h. Je lui ai répondu que non, que ce n'était pas possible financièrement. Je sais qu'après un congé parental, le salarié doit réintégrer le même poste, au même salaire. Suite à ma réponse négative, il a l'intention de me fournir du travail supplémentaire et m'a laissé sous entendre que si il y a baisse d'activité, je n'aurais pas le choix. Mes questions sont :

- A t-il le droit de réduire mon temps de travail sous prétexte d'une baisse d'activité ?
- A t-il le droit de m'imposer du travail supplémentaire, si je refuse, est-ce un motif de licenciement ?

Merci d'avance pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés